

BIEN REUSSIR L' INCLUSION en CLASSE à FORMATION DIPLOMANTE

des élèves à besoins éducatifs particuliers

LES ATTENDUS DE L'ÉPREUVE N° 3

Il sera demandé au candidat une analyse réflexive à propos d'une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

J'ai donc choisi, aujourd'hui de vous présenter une intervention à destination:

- **des professionnels de l'éducation et des partenaires de la MDPH** chargés de l'orientation des élèves après le collège
- **des professionnels de l'éducation et des partenaires régionaux responsables des Fonds Sociaux Européens** chargés de la dotation et de la répartition des moyens nécessaires (tant horaires que financiers) permettant aux équipes pédagogiques de remplir leur mission en toute sérénité; afin qu'ils aient toute la connaissance des problématiques auxquelles sont confrontées, à chaque instant, les équipes pédagogiques et puissent, ainsi, participer au plus près à la mise en place du parcours éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ma démarche n'est pas polémique, mais bien dans l'esprit d'un travail commun décideurs/équipes pédagogiques, ayant pour seul but celui de donner toutes ses chances de réussir au jeune porteur de handicap qui nous est confié.

Inclusion des élèves porteurs de handicap... OUI ! Mais ...

Présentation: Michel Grangier - PLP électrotechnique et techno "ULIS" au lycée Lafayette de Clermont-Ferrand

Quelques rappels:

Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

NOR : MENE 1612034C
circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016
MENESR - DGESCO A1-3 - MASS

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

L'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap contribuent à développer pour tous un regard positif sur les différences. L'ensemble des adultes veille à ce que tous les enfants bénéficient en toutes circonstances d'un traitement équitable...

... L'élève en situation de handicap est un élève comme les autres. Avec les aménagements et adaptations nécessaires, il doit avoir accès aux mêmes savoirs et être soumis aux mêmes exigences...

... La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 modifiée d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit, dès son deuxième article, le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction.

Ainsi le rôle de l'équipe éducative est de proposer les premières réponses aux difficultés repérées de l'élève ...

Scolarisation:

*En priorité, la scolarisation se déroule en milieu ordinaire dans l'établissement scolaire du secteur du domicile. Le projet personnalisé de scolarisation est réévalué au moins à chaque changement de cycle ou d'orientation scolaire. **Si le PPS le prévoit, la scolarisation peut avoir lieu, en totalité ou partiellement ... dans une autre structure ... :***

- un autre établissement scolaire, éventuellement **dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, dispositif collectif au sein d'un établissement scolaire du 1^{er} ou du 2nd degré ...*

Et c'est bien ce dernier paragraphe plein de bon sens qui donne la direction et la méthode à suivre pour former un élève porteur de handicap.

Et c'est bien de cette scolarisation en dispositif ULIS dont je voudrais vous parler aujourd'hui; et plus précisément de l'ULIS en lycée Technique....

Pour commencer, je prendrai l'exemple des **jeux olympiques**, réservés aux athlètes valides et des **jeux paralympiques**, réservés aux athlètes handicapés.

Le Comité olympique n'a pas fait le choix de laisser concourir ensembles valides et handicapés. Et on trouve, tous, cela très logique ... Car il serait impensable de mettre dans le même bassin, avec les mêmes exigences un(e) nageur (nageuse) qui aurait ses 4 membres et un(e) qui n'en aurait que 3 !!!

Donc, ATTENTION à rester vigilant pour que la phrase "*il doit avoir accès aux mêmes savoirs et être soumis aux mêmes exigences...*" ne soit pas synthétisée par "*ils ont les mêmes chances que les autres... à eux de les saisir...*" ce qui, sans faire de procès d'intention à qui que ce soit, pourrait se conclure rapidement par "*Et oui, il (elle) a échoué à son BAC... il (elle) n'a pas sut saisir sa chance !*" et basta, au suivant !!!

Pourtant, profitant du fait que les parents souhaitent forcément:

- voir leur enfant obtenir un diplôme "comme les autres"
- croire que ce sésame lui ouvrira les portes d'une vie professionnelle "normale",

on laisse entendre aux familles, ou en tout cas **on ne les dissuade pas de croire**, que leur enfant a "le droit", comme tout un chacun, de suivre une scolarité débouchant sur un diplôme, sans réellement prendre en considération:

- **le handicap** du jeune, visible ou invisible,
- **les difficultés précises** qu'il rencontre à cause de son handicap (ou rencontrera dans l'exécution des gestes du métier choisi),
- **le regard du futur employeur** qui ne sera malheureusement pas le même qu'avec quelqu'un de non handicapé (l'expérience vécue au travers des stages de mes élèves montre que ce regard peut aller de la compassion allant parfois jusqu'à donner un statut de mascotte au jeune, au rejet total allant même jusqu'au mépris)

Il ne faut pas que cette inclusion dans une classe de CAP à 24 ou mieux ("*il faut que vos élèves aient de l'ambition!*" m'a dit un ancien président de Région qui souhaitait diminuer l'offre de formation en CAP) de BAC à 30, voire 36 élèves soit le choix privilégié d'une Administration en quête d'économies budgétaires...

Rappel: les élèves ULIS en classe spécialisée sont en groupe de 6/7 à l'atelier, 12 en CAP s'il accueille des élèves porteurs de handicap, 15 en BAC Pro... Les ULIS en classe spécialisée coûtent donc 2 à 3 fois plus chers que lorsqu'ils sont inclus dans une classe diplômante.

Expérience de Karim, qui est entré, dès sa sortie d'ULIS Collège, en 2e BAC pro MELEC (électricité) :

En 2016/2017, Karim, en 3^{ème} Ulis R. Quillot : français, math Ulis : brevet avec 1/3 temps – dysorthographe- **est accueilli en mini stage** d'une semaine à l'ULIS du lycée La Fayette.

Lors de la rencontre de décembre, la maman évoque de la maladresse ou de la mauvaise volonté ... est-ce en fait une dyspraxie ???

NB: Karim émet déjà le souhait d'une orientation vers les métiers de l'électricité. En se sens, la partie "atelier techno" du mini stage sera donc des montages électriques.

Il ressort des 2 séances d'atelier de technologie proposées par l'enseignant technique :

1ere séance:

- montages électriques « lumière » en fils volants sur table puis en fils volants sur une maquette géante représentant une maison où les mécanismes électriques sont implantés dans chaque pièce. Le câblage se fait à partir d'un schéma développé agrandi au format A3:

« **SA** » (Simple Allumage): réalisé en 5 minutes sans aide.

« **Va et vient** »: plus difficile. Karim interprète le schéma au lieu de le suivre rigoureusement (défaut courant chez les débutants).

« **Télerupteur** »: aurait tendance à abandonner s'il ne trouve pas du premier coup. Il faut le relancer pour qu'il finisse, pour qu'il recommence là où il pensait ne pas y arriver. Cependant, avec juste quelques conseils, il parvient à réaliser son montage correctement.

Lecture de schémas: correcte, les symboles sont immédiatement compris et reliés à l'appareillage réel auxquels ils correspondent.

Travaille rapidement: Les 3 montages ont été effectués en 3 heures.

La partie théorique ne le rebute pas (report du schéma multifilaire sur plan de la maquette de la maison)

2eme séance:

Un **montage style "lampe de chevet"** (fil méplat + douille + interrupteur + prise de courant) lui est proposé. Karim commence par faire tomber les vis de l'interrupteur qu'il a trop dévissées, puis fini par refuser de travailler n'arrivant pas à surmonter, me dit-il, la fatigue due au ramadan. Impossible, ce jour là, de lui faire faire quoi que ce soit pendant cette séance de 3H00. *(est-ce son échec du départ qui l'a bloqué ou réellement la fatigue due au ramadan ?ou un peu des deux ?...)*

----- . -----

En 2018/2019, Karim est inscrit en groupe 1 de la classe de seconde Bac-pro MELEC avec une notification ULIS. Il se met très vite en retrait de ses camarades (*est-ce pour qu'ils ne remarquent pas son handicap pourtant invisible?*)

NB: au bout d'un trimestre, ses camarades ne savent toujours pas qu'il est porteur d'un handicap, l'équipe ayant conjointement avec les parents choisi de ne pas divulguer cette information. Et sa propension à être attiré par les élèves chahuteurs le fait cataloguer dans la catégorie "élèves perturbateurs qu'il suffit de titiller un peu pour qu'ils amusent la galerie".

il montre vite des difficultés en technologie et en atelier d'électricité. Il a tendance à s'agiter, à provoquer, en sortant son téléphone portable et ses écouteurs alors qu'il sait que c'est interdit, à sortir un gâteau et à le mettre bien en évidence sur son établi, à venir déranger le cours de technologie du groupe 2 qui se déroule dans une salle proche de son poste de travail, bref à refuser de travailler (*est-ce, là encore, pour ne pas risquer d'être en situation d'échec?*).

Devant les demandes d'aide des collègues ayant cet élève, la collègue coordinatrice ULIS , avec ses compétences de professeure spécialisée et le peu de temps libre dont elle dispose, essaie d'aider ce jeune à se canaliser socialement (reprise de la confiance tant en lui que vis à vis des adultes) et reprendre la main sur ses études en lui proposant écoute, méthodologie et soutien scolaire (travail sur la concentration, auto-bilan de sa scolarité en 3eme...). En fin de 2eme trimestre, elle décide, sur proposition de l'élève qui voudrait dégager du temps libre pour son soutien scolaire, de le changer de groupe et qu'il essaie de repartir sur des bases plus saines avec des élèves le connaissant moins et n'ayant pas encore pris l'habitude de se moquer "gentiment" de lui ou de l'inciter à s'agiter en classe. Cela permettra aussi aux collègues du 1er groupe de souffler un peu et d'être plus disponibles avec le reste du groupe 1.

Nota: si le jeune présente encore une attitude inappropriée en cours de Bac pro, il vient, enfin, spontanément aux séances proposées par la collègue d'ULIS et est conscient de l'aide et de l'écoute qu'elle lui porte. Il reprend confiance en lui, mais dès qu'il sort de l'ambiance "adaptée" du secteur ULIS et retrouve ses camarades de Bac pro, il retombe vite dans le chahut et la contestation (même s'il faut noter quelques progrès dans sa maturité et sa capacité à prendre des initiatives.

Son changement de groupe m'a aussi permis de l'avoir avec moi, puisque j'enseigne la technologie au groupe 2 où est désormais Karim, et de mieux me rendre compte de son attitude, et de ses aptitudes. Je constate vite qu'il continue à se rapprocher des 2,3 élèves "moins motivés" de la classe ce qui m'amène à lui demander, à chaque séance, de s'installer à une table proche de mon bureau. J'ai également profité qu'il se soit absenté 1/4 d'heure pour aller aux toilettes pour sensibiliser le reste du groupe au handicap invisible et à la situation de leur camarade.

Je remarque également qu'il a du mal à rester concentré sur un exercice et qu'il faut que je sois à côté de lui pour qu'il fasse l'effort de réflexion demandé. Il arrive ainsi à trouver, de temps en temps, la solution du problème, mais il a énormément de difficulté à mémoriser la méthode, et tout est à recommencer 1/2H après... Son bulletin du 2e trimestre résume assez bien sa situation au mois de mars 2019. (*cf annexe*), situation très préoccupante qui ne montre pas, pour l'instant, de réelles chances de réussite en BAC pro.

----- . -----

Expérience de Nino, qui est entré en 2e BAC pro CVP (communication visuelle) en septembre 2018, après une année d'enseignement spécialisé en dispositif ULIS

Lycée:

Nino a bénéficié en 2017/2018 d'une année en ULIS, c'était alors un jeune persuadé de tout savoir et qui n'arrivait pas à faire confiance aux adultes de l'équipe pédagogique, qui se vantait en permanence auprès de ses camarades, mais qui, finalement, avait des difficultés à s'intégrer dans un groupe classe. Nous avons donc mis en place un travail de sociabilisation basé sur la confiance mutuelle. Son attirance pour les métiers du graphisme nous a incités, peu à peu, à lui proposer des activités allant vers ce qu'il aimait, tout en restant objectifs et intransigeants quant à la qualité de son travail et au respect du cahier des charges du départ.

Nino a rapidement pris conscience de ses difficultés et de ses carences techniques, a fini par nous faire confiance, écouter nos conseils, pour devenir au 3ème trimestre de plus en plus autonome et décideur dans sa vie tant scolaire qu'extra scolaire (il a demandé, de lui même, à devenir interne pour gagner du temps en échappant aux transports scolaires et l'utiliser pour apprendre et réviser ses cours).

Des temps d'inclusion en 2eBAC pro CVP et des stages en entreprises de communication visuelle lui ont permis de conforter son projet et son attitude très responsable a incité l'équipe pédagogique, tant d'ULIS que de Bac CVP ou Administrative, à lui faire confiance dans son choix d'intégrer une 2e BAC pro CVP en septembre 2018.

Un soutien "ULIS" a été mis en place dès la rentrée de septembre, permettant à Nino d'avoir:

- du soutien scolaire de la part de notre coordinatrice ULIS qui assure également l'enseignement général en classe spécialisée ULIS lycée;
- une salle dans le lycée pour ses séances avec son psychologue qui continue à le suivre;
- un havre de paix (le bureau et la classe ULIS où il était l'an passé) où il peut venir se ressourcer, avoir de l'écoute tant de la part des enseignants spécialisés qui y travaillent et s'y réunissent que des Aesh également présents dans ces locaux (et il est rare que Nino n'y passe pas au moins 1 fois/jour...)

Ce travail de la part des enseignant(e)s et de l'administration lui a permis de garder confiance en lui et d'avancer sereinement dans sa scolarité. Son bulletin scolaire du 2e trimestre 2019 montre bien que nous avons eu raison de lui faire confiance ! (*cf annexe*)

Qu'a-t-il manqué à Karim, pour réussir sa formation en BAC Pro MELEC ?

RAPPEL: Karim n'a pas voulu venir en ULIS sur des temps collectifs avec les élèves qui y sont à temps plein, mais a préféré intégrer un BAC pro à plein temps.

- le PPS du jeune été élaboré en novembre 2017 pour n'être étudié par la MDPH et l'Inspection Académique qu'en juin 2018.

- Sur quoi s'est joué son orientation professionnelle? D'autant qu'en novembre, Karim était loin de d'avoir une idée précise de ce qu'il voulait faire plus tard...

Pourtant, pour alimenter cette orientation, Karim a bien effectué, lorsqu'il était en 3ème, un mini stage dans notre lycée offrant un dispositif ULIS... Un aperçu des capacités sociales, cognitives et gestuelles du jeune a bien été établi, mais un peu tard dans l'année et pas suffisamment représentatif de ses besoins éducatifs particuliers.

- **Peut être a-t-il manqué** un dialogue entre les enseignants encadrant ce mini stage et les décideurs de l'orientation (les parents et le jeune en font forcément partie) afin que cette orientation ne soit pas faite "par défaut" ou "pour faire plaisir aux parents ou au jeune", mais bien au regard des capacités réelles de réussite du jeune apprenant.

Actuellement, on constate bien que le décalage entre les résultats de Karim et ceux attendus dans le référentiel du diplôme est source de souffrance pour lui. Souffrance qui se traduit par de l'agitation voire de la perturbation en cours et un manque flagrant de travail personnel face aux exigences du diplôme qui restent bien présentes...

- Un peu **d'empathie** permettrait à l'élève d'avoir plus d'écoute, d'être rassuré, voire conseillé dans ses méthodes de travail. Une adaptation des cours et de l'approche pédagogique serait également nécessaire, mais malheureusement, la formation au CAPPEI n'est pas obligatoire pour les enseignant(e)s de classes diplômantes accueillant des jeunes porteurs de handicap, et les professeur(e)s de ces classes ont, en plus, au moins 11 autres élèves à surveiller à l'atelier et au moins 23 en enseignement général pour ne parler que des CAP... Et Karim est en Bac pro à 30 élèves/classe !

- Quant au **soutien pédagogique**, face à l'ampleur des besoins, les enseignant(e)s coordonnateurs ULIS, ou ceux qui assureront cette mission pour les remettre à niveau en maths, en sciences, en physiques, en chimie, en français, en histoire, etc. devront trouver du temps pour se remettre, eux aussi, à niveau... **Des heures et un espace réservé aux ateliers pour un soutien dans la spécialité du diplôme** (de préférence avec un(e) enseignant(e) technique spécialisé(e)) seraient également nécessaires, afin de donner une aide personnalisée à la réalisation des TP qui risquent vite de mettre en difficulté le jeune confronté à une compétition entre les élèves et à la volonté de "boucler le programme" de l'enseignant(e) "officiel(le)" que la lenteur du jeune peut vite "agacer", d'autant que, je le rappelle, il n'a pas que lui à s'occuper.

Donc, il faut des moyens humains (AESH, enseignant(e) coordonnateur(trice), enseignant(e) spécialisé(e) dans la spécialité), **des heures et de l'espace réservé pour le soutien scolaire, pourquoi pas des plages de co-animation, si on veut avoir une chance de réussir dans la formation du jeune à besoin éducatif particulier en inclusion totale dans une formation initiale classique diplômante.**

Sinon, une insertion professionnelle, une préparation en vue d'une entrée en formation qualifiante, une remise à niveau, une "pré-orientation" de 2 ans, une re-socialisation et un travail de reprise de confiance en soi en dispositif ULIS est aussi dispensée au lycée La Fayette de Clermont-Ferrand, destinée aux jeunes porteurs de handicap au retard scolaire important, et n'ayant pas encore totalement défini le métier qu'ils comptent faire plus tard.

Ce dispositif ULIS est expérimenté depuis bientôt 10 ans au lycée Vercingétorix de Romagnat, puis déplacé au lycée La Fayette de Clermont-Fd à la fermeture de Vercingétorix.

Le dispositif ULIS du lycée La Fayette a pour mission 2 axes :

- La préparation à la formation qualifiante en milieu scolaire.
- l'insertion professionnelle en apprentissage du jeune.

L'ULIS "La Fayette" propose à 14/15 jeunes (un groupe de 1ere année et un groupe de 2eme année) **une formation en 2 ans maximum** qui peut être raccourcie à 1 an si l'équipe constate que le jeune peut soit:

- entrer en apprentissage suite à ses périodes de stage qui ont été concluantes.
- intégrer une formation plus classique en seconde BAC Pro ou CAP

Pour ceux qui restent les 2 années:

- une formation générale est assurée par une Professeure des Ecoles spécialisée coordinatrice du dispositif,
- un enseignement technologique, atypique, ludique et individualisé est assuré par un enseignant technique spécialisé,
- de l'éducation physique est donnée par un prof d'EPS,
- de l'initiation à la prévention/ santé/ environnement est proposée 1H/semaine
- 1H d'enseignement artistique vient compléter la semaine.

NB: Avec l'inclusion récente, après sa 1ere année d'ULIS, d'un élève en BAC pro composition graphique, il est apparu qu'il aurait été plus à l'aise dans cette section de seconde Bac-pro s'il avait bénéficié, en 1ere année ULIS, de cours de physiques et d'anglais. Une expérimentation dans ce sens est d'ores et déjà programmée pour l'an prochain au lycée La Fayette.

A la suite de ces 2 années de formation, certains, très rares, arrivent à réintégrer une formation en enseignement initial dans un cursus classique, d'autres, plus nombreux (30%) passent par un contrat d'apprentissage mieux adapté à un enseignement plus individualisé, des orientations dans d'autres structures adaptées (FPIPH, SESSAD pro, ...) sont proposées à ceux qui n'ont pas totalement défini leur projet professionnel, une embauche en ESAT, ou en entreprise adaptée peut également être une solution pour certains...

Pour arriver à ce bilan, des stages en entreprises sont indispensables:

Parcours de formation et insertion professionnelle

Les élèves en situation de handicap bénéficient au même titre que tous les élèves des phases d'information et d'orientation.

Ainsi le parcours Avenir défini par l'arrêté du 1er juillet 2015 publié au bulletin officiel de l'éducation nationale du 9 juillet 2015 permet la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'étapes-métiers qui se poursuit jusqu'en classe de terminale.

Des actions sont ainsi menées afin de faciliter la réalisation des stages de découverte par les élèves en situation de handicap, qu'ils soient scolarisés en classe ordinaire ou en Ulis du second degré.

Dans cette optique, L'ULIS "La Fayette" a fait le choix, dès le début des années 2000, **de travailler avec le CFAS** afin d'optimiser les périodes de stages de nos élèves pour qu'elles débouchent, si possible, sur un contrat d'apprentissage à la fin de la période en ULIS.

Ces collègues du CFAS sont, jusqu'à présent, payés grâce aux fonds européens qui nous ont permis d'expérimenter avec succès cette méthode de travail. (Malheureusement, nous sommes passé de 363H CFAS/an (14.077€) pour 12 jeunes en 2012/2013 à moins de 132H (5.377€) cette année 2018 pour 15 jeunes ...)

Cette prestation du CFAS a fait ses preuves de réussite, bien qu'elle soit spécifique à notre académie (seule l'académie de Clermont-Fd possède un CFAS). Il intervient, en partie, pour la recherche, la prospection de stages, la présentation des élèves (activité interdite à un enseignant qui n'a pas le droit de transporter un élève dans son véhicule personnel), le bilan des stage, mais surtout pour négocier et mettre en œuvre des plans d'apprentissage (actuellement 30% des jeunes d'ULIS "La Fayette" entrent en apprentissage et beaucoup de ces jeunes sont embauchés par l'entreprise où ils ont fait leur apprentissage, qu'ils obtiennent ou non le diplôme à la fin. L'employeur ayant eu le temps de constater les capacités réelles du jeune, sa volonté de travailler, etc.)

Il faut donc que chaque équipe ULIS n'hésite pas à demander, en conseil d'administration des EPLE, un budget nécessaire au financement d'une prestation CFAS de 363H/an minimum (soit environ 15000€), en espérant que la Région accorde cette demande qui n'est pas exagérée et qui va bien dans le sens de l'aide qui doit être donnée à tout élève porteur de handicap.

Conclusion:

je reprendrai la 1ere phrase du texte de la circulaire: *Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves...*

Cette adaptation du système est, à mon avis, trop lente. Les enseignants concernés par le problème du handicap s'impliquent tous avec beaucoup d'énergie pour que leurs élèves réussissent dans leur projet. Mais, sur le terrain, on a le sentiment qu'en haut de la pyramide hiérarchique, beaucoup de beaux discours sont tenus sans vraiment donner les moyens humains et matériels nécessaires pour améliorer le sort des élèves porteurs de handicap.

Pour s'adapter à ces jeunes à besoin éducatif particulier, il faut des personnels formés, spécialisés, des Aesh en nombre suffisant et une Administration capable d'oublier ses réticences et ses considérations budgétaires en donnant les moyens nécessaires à la réussite de ce projet noble et

ambitieux qu'est l'inclusion des handicapés en milieu scolaire. **Avec, il va de soi, l'objectif qu'ils trouvent ensuite un métier leur assurant une indépendance sociale et économique.**

J'ai la chance... l'équipe ULIS du lycée La Fayette a la chance d'avoir une hiérarchie qui lui fait entièrement confiance et qui essaie de trouver des solutions pour lui faciliter le travail. Tous les projets, toutes les idées innovatrices ne sont pas systématiquement rejetés, on en parle ensemble, on tente de trouver des solutions pour leur mise en œuvre, on va de l'avant!

J'ose espérer que notre mode de travail n'est pas unique. Il n'est pas un modèle, on peut certainement faire mieux, ou autrement. Notre équipe a le mérite d'exister, les élèves qui passent entre nos mains ne s'en sortent pas si mal que ça, et certains réussissent même très bien dans leur vie professionnelle.

C'est surtout l'écoute, la mise en confiance, une approche plus humaine grâce à une pédagogie diversifiée, surtout pas figée mais innovante qui ont été bénéfiques à nos élèves.

C'est avec de la ferveur, un peu (beaucoup?) d'expérience, de la formation, le soutien de sa hiérarchie et quand même des moyens budgétaires et une dotation horaire suffisants, qu'on arrive à réaliser ce travail, travail qui devrait, normalement, être à la portée de tous et porté par tous !

Pour terminer:

J'invite tous ceux qui auraient encore quelques appréhensions à travailler face à des élèves porteurs de handicaps, tous ceux qui décident des moyens à donner aux équipes qui travaillent avec ces élèves, tous ceux qui ont des collaborateurs angoissés à l'idée de devoir travailler pour ou avec des jeunes porteurs de handicap à prendre et/ou à conseiller cet excellent stimulant mis au point par les laboratoires "BEL" :

L'HANDIPHOBIO



Handiphobiol

LE PREMIER TRAITEMENT CONTRE L'HANDIPHOBIE

Notice



Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

Elle contient des informations importantes pour votre traitement :

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, besoin de conseils ou si vous avez un doute, demandez plus d'informations à missionhandicap@groupe-bel.com
- Ce médicament vous a été prescrit à titre préventif, néanmoins si vous identifiez des symptômes persistants autour de vous, n'hésitez pas à le conseiller.

1/ Dans quels cas utiliser Handiphobiol ?

Ce médicament est indiqué en cas d'apparition des premiers symptômes d'handiphobie : craintes, rejets, angoisses, comportements agressifs envers les personnes en situation de handicap.

2/ Quels sont les effets souhaités d'Handiphobiol ?

Les principes actifs contenus dans Handiphobiol agissent dès la première prise. Vous pouvez alors libérer votre conscience des stéréotypes, pour que ceux-ci ne balaient plus vos rapports professionnels, vos décisions de recrutement, vos actes managériaux.

3/ Comment prendre d'Handiphobiol ?

La dose habituelle est d'un comprimé par prise, à renouveler en cas de besoin. Sauf avis de la Mission Handicap, la durée du traitement est illimitée, à utiliser sans modération.

4/ Contre-indication

Aucune. Si vous êtes enceinte ou si vous allaitez : il n'y a pas de contre-indication à la prise également.

5/ Comment conserver Handiphobiol ?

Tenir à la portée et à la vue de tous.

Assortiment de bonbons sans gélatine, sans lactose sans gluten. Convient aux végétariens et vegan. Sucres : sirop de glucose, amidon ; acidifiants : acide citrique, acide malique ; correcteurs d'acidité : citrate monosodique, malate de sodium ; arôme ; colorants : curcumine, bleu patenté V, charbon végétal médicinal, caroténes végétaux, anthocyanes ; agent d'enrobage : cire de carnaube.

Les cas les plus fréquents d'apparition des symptômes de l'handiphobie :



MOTEUR

Myopathie, infirmité motrice, troubles musculaires, lombalgie, hémiplegie, amputation...



MALADIES INVALIDANTES

Diabète, cancer, épilepsie, VIH, hémophilie, sclérose en plaques, mucoviscidose, migraines, arthrose, crohn, spondylarthrite ankylosante, polyarthrite...



PSYCHIQUE

Phobie, névrose, dépression, troubles obsessionnels compulsifs...



SENSORIEL

Auditif : acouphènes, hyperacousie...
Visuel : malvoyance, daltonisme, cécité, cataracte...



INTELLECTUEL

Mental : polyhandicap, autisme, trisomie 21...
Cognitif : dyslexie, dysphasie, dyspraxie...



BON A SAVOIR :

- La proximité avec des personnes handicapées permet la démystification du handicap.
- Être reconnu travailleur handicapé, c'est pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique permettant la compensation de son handicap.
- L'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap renforcent les valeurs sociales de l'entreprise.
- La démarche de prévention liée au handicap limite les risques d'inaptitude.
- La prise en compte du handicap permet une amélioration de la qualité de vie au travail.
- La diversité des profils est une source de richesse pour l'entreprise.
- Favoriser le bien vivre ensemble améliore la performance individuelle et collective en redonnant du « sens » à tous les acteurs de l'entreprise.

MISSION HANDICAP
missionhandicap@groupe-bel.com



Sharing smiles